

FICHE CURSUS

Département : Danse

Discipline complémentaire : Danse jazz

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la danse jazz en discipline complémentaire au Conservatoire de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Laurence Perez.

Organisation

La danse jazz est enseignée en discipline complémentaire pour les élèves de danse classique à partir du 2^e cycle.

Nombre de cours hebdomadaire : 1 cours.

Discipline complémentaire obligatoire :

- pour les élèves à partir de 2C1 en danse classique l'ayant choisie en deuxième discipline chorégraphique,

Discipline complémentaire optionnelle :

- pour les élèves à partir de 2C1 en danse classique l'ayant choisie comme troisième discipline chorégraphique,
- pour les élèves en dominante danse contemporaine.

Evaluation :

- **Contrôle continu** : le passage dans le niveau supérieur est lié à la réussite de l'examen dans la discipline principale.
- **Unité de valeur complémentaire du Certificat d'études chorégraphiques (CEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention de l'UV complémentaire de CEC mention très bien, bien ou assez bien. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.
- **Unité de valeur complémentaire du Diplôme d'études chorégraphiques (DEC)** : le professeur se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire du Diplôme d'études chorégraphiques, mention très bien ou bien. L'évaluation se base sur l'implication de l'élève pendant les cours et l'assiduité. Au-delà de 5 absences sur l'année, l'UV ne pourra être obtenue. En cas de blessure ou maladie justifiée par un certificat médical, un arrêt de maximum 1/3 de l'année est toléré.